

**Diagnostic des sols sur les lieux
accueillant des enfants et adolescents**

Déploiement national

**Institut Médico-Educatif André Neulat
Montargis (45)**

Note de Première Phase (NPP)

N°450000492_RNPP

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
IME André Neulat_ Région Centre_ Département du Loiret_ Montargis
Note de Première Phase (NPP) N° 450000492_RNPP*

Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents

Déploiement national

Institut Médico-Educatif André Neulat Montargis (45)

Note de Première Phase (NPP)

N°450000492_RNPP



	Nom / Visa	Fonction
Rédacteur	L. FARCY	Chargée d'affaires sites et sols pollués
Vérificateur	K. MANSEUR	Chef de projets sites et sols pollués
Approbateur	N. PLANEL	Chef de groupe HSE

SYNTHESE

L'Etat Français a souhaité faire procéder, comme le prévoit l'**action 19 du 2^{ème} Plan national santé environnement 2009-2013**, à un examen des situations environnementales liées au fait que des établissements accueillant des enfants ou des adolescents (ETS), tels que des crèches et des écoles, soient situés sur/ou à proximité immédiate d'anciens sites industriels ou d'activités de service recensés dans la base *BASIAS (Base de données des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)*. Cette démarche est traduite dans l'article 43 de la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'Environnement, promulguée le 5 août 2009. Elle est pilotée par le Ministère en charge de l'Écologie.

Description de l'établissement scolaire, résultats de la visite de l'établissement

L'Institut Médico-Educatif (IME) André Neulat (ETS n° 450000492) est situé au 30, rue Duchesne-Rabier à Montargis (45), au nord-est du centre-ville, à l'est des voies de chemin de fer et à l'ouest de la Forêt de Montargis. Cet institut accueille environ 115 enfants, adolescents et jeunes adultes âgés de 6 à 20 ans, polyhandicapés et en situation de handicap mental.

L'IME, propriété de l'association ADAPEI et de l'Agglomération montargoise, s'étend sur une surface d'environ 14 800 m² qui comprend :

- Neuf bâtiments construits entre 1910 et 2010 accueillant plusieurs services. Un seul bâtiment dispose d'un vide sanitaire total et d'un sous-sol et deux bâtiments disposent de caves semi-enterrées.
- Des espaces extérieurs constitués de :
 - o parkings pour véhicules légers ;
 - o d'aires de jeux enherbées ;
 - o de zones enherbées accessibles ;
 - o d'un jardin pédagogique en bacs aériens avec de la terre d'apport ;
 - o d'un jardin à usage ornemental.

Au total sont présents 115 enfants, adolescents et jeunes adultes, 90 personnels éducatifs et pas logement de fonction.

Au cours de la visite il a été constaté un bon état général de l'ETS et l'absence d'indices de pollution.

Résultats des études historiques et documentaires

Cet institut a été construit sur l'emprise d'un ancien atelier de tôlerie-chaudronnerie recensé dans BASIAS (n°CEN4500398), ce qui a motivé son inclusion dans la liste des établissements concernés par la démarche de diagnostic.

L'étude historique montre que les bâtiments de l'institut ont été construits à des époques différentes. Certains bâtiments construits entre 1910 et 1949, étaient déjà présents avant l'aménagement de l'ETS dans les locaux existants en 1974.

Une partie de l'ETS est superposée à l'ancien atelier de tôlerie-chaudronnerie

(CEN4500398). D'après les plans consultés, trois bâtiments étaient initialement présents sur site et ont été démolis avant l'implantation de l'IME. La localisation exacte des activités n'a cependant pas pu être précisée étant donné le peu d'informations disponibles.

Aucun autre site BASIAS n'a été retenu comme pouvant avoir une influence sur l'ETS dans le voisinage de l'ETS.

Résultats des études géologiques et hydrogéologiques

Les formations alluviales affleurent au droit de l'emprise de l'ETS. Elles renferment une nappe, qui serait située à 9 mètres de profondeur. Cette nappe, s'écoule globalement d'est en ouest, en direction du Loing.

L'Institut Médico-Educatif André Neulat est situé en superposition de l'ancien atelier de tôlerie-chaudronnerie (CEN4500398).

Etude des influences potentielles des anciens sites industriels sur l'établissement scolaire

S'agissant d'un institut médico-éducatif accueillant des enfants, des adolescents et des jeunes adultes polyhandicapés et en situation de handicap mental, trois scénarii d'exposition sont à considérer.

Les trois scénarii d'exposition potentielle ont été retenus :

- l'inhalation de l'air dans les bâtiments, air qui serait susceptible d'être dégradée par des substances volatiles éventuelles provenant du site BASIAS :

La superposition du site BASIAS n°CEN4500398 sur l'emprise de l'ETS ne permet pas de conclure à l'absence d'influence de ce site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'IME via un transfert de composés volatils dans les sols et les eaux souterraines ;

- l'ingestion de sols accessibles par les enfants de l'IME :

Le scénario d'ingestion de sol est retenu pour les enfants des IME au titre de la démarche Etablissements sensibles et du fait de la superposition de l'établissement à une ancienne activité industrielle

- l'ingestion d'eau potable par les enfants, adolescents et jeunes adultes :

Les réseaux d'eau potable traversent l'emprise du site BASIAS, la possibilité d'une dégradation de la qualité de l'eau du robinet par transfert de substances volatiles au travers des canalisations est retenue.

Ainsi, l'étude historique et documentaire n'ayant pas permis de conclure à l'absence d'influence du site BASIAS sur la qualité de l'air à l'intérieur des bâtiments de l'établissement, des sols de surface et de l'eau potable, nous

*Diagnostic des sols sur les lieux accueillant des enfants et adolescents- Phase 1
IME André Neulat_ Région Centre_ Département du Loiret_ Montargis
Note de Première Phase (NPP) N° 450000492_RNPP*

proposons que l'Institut Médico-Educatif André Neulat (n° 450000492) fasse **l'objet d'une campagne de diagnostics sur les milieux pertinents (phase 2)** à l'issue de la phase 1.

Les informations disponibles à ce stade ne mettent pas en évidence la nécessité de mettre en place des dispositions de gestion provisoires dans l'attente des résultats des investigations de Phase 2.

Le programme d'investigations de phase 2 concerne l'air sous dalle, l'air du vide sanitaire des bâtiments et l'air du sol à proximité des bâtiments, le sol des aires de jeux et des zones enherbées et l'eau du robinet.

Cet avis concerne la configuration actuelle de l'Etablissement et se base sur les connaissances techniques et scientifiques du moment, au regard de la méthodologie mise en œuvre dans le cadre de la démarche « Etablissements sensibles ».